

Retrouvez dans ce numéro :

Edito

➤ Un plan d'action pour les saisonniers en Rhône-Alpes

En bref...

- Des aides aux GE
- S'unir pour agir

Notre dossier :

➤ Logement des salariés saisonniers : un point sur les opérations en cours

Sur le terrain...

- Une maison du saisonnier
- Des logements à réserver
- Les GE se fédèrent

Zoom sur :

- Le nouveau "Touchouss"
- L'agriruralité

Vos questions :

- Se former en intersaison

En supplément :

Le programme de la **Sixième Rencontre Nationale des saisonniers, des pluriactifs et de leurs partenaires.**

Vous avez des questions, ou un projet d'article pour les Pluriactualités ?

Envoyez-nous un message sur
messages@peripl.org

Vous voulez en savoir plus sur la pluriactivité ?

consultez le site
www.pluriactivite.org !

Edito

Le Conseil Régional Rhône-Alpes se dote d'un plan d'action pour les saisonniers. Issu d'une volonté politique forte des élus, ce plan a été présenté et débattu lors des "premières rencontres de la saisonnalité" du 20 octobre 2005. D'autres rencontres avec les acteurs de terrain devraient suivre.

Le plan prévoit notamment des actions d'information (mise en place d'un numéro vert, d'un portail Internet...) et la création d'une "convention de qualification et de formation durable des saisonniers".

Au-delà, il se traduira par la prise en compte de la problématique saisonnière dans toutes les politiques régionales à venir, quel que soit le domaine abordé (formation, logement, santé, vie culturelle...)

Saluons cette démarche volontariste et rappelons, une nouvelle fois, qu'une partie des réponses aux problèmes rencontrés par les saisonniers et leurs employeurs réside dans la mise en place de parcours de pluriactivité.

A l'image de ce qui se fait dans les Pyrénées, l'organisation de combinaisons d'activités sur un même territoire permet aux saisonniers d'obtenir une plus grande stabilité professionnelle.

C. G.

En Bref...

Des aides aux GE

La Région Rhône-Alpes apporte son soutien au recrutement et à la formation des trois premiers salariés d'un groupements d'employeurs (GE) ou d'une Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

Elle accorde une aide forfaitaire comprise entre 3 800 et 7 625 euros par emploi suivant la nature du projet et la possibilité ou non d'une aide européenne complémentaire.

Il est également possible d'obtenir un crédit de formation de 763 euros par emploi à utiliser la 1ère année.

La demande doit être faite par le groupement ou la CUMA au plus tard avant la signature du

contrat de travail. L'aide accordée est versée sur justificatif de salaires.

Pour en savoir plus, contactez la Direction de l'agriculture et du développement rural du Conseil Régional, au 04 72 59 46 08.

S'unir pour agir

L'association Vie Val d'Is, qui porte l'espace saisonniers de Val d'Isère (73), a été récompensée par la Fondation de France pour son action en faveur de l'amélioration de la qualité de vie à Val d'Isère, et notamment celle des travailleurs saisonniers. Elle a reçu le 20 octobre 2005 le trophée départemental "S'unir pour agir".

Source : *En ligne...* n°140, publication du CBE d'Albertville

Dossier du mois

Malgré de nombreux obstacles, qui ne sont pas seulement techniques ou financiers, les partenaires sociaux se mobilisent pour proposer aux salariés saisonniers des logements décentes à des prix abordables. Les premiers états des lieux sont encourageants...

Logement des salariés saisonniers : un point sur les opérations en cours...

Dans le secteur touristique, un accord interprofessionnel permet de faire appel au financement du "1% logement". Cette possibilité n'existe pas dans le secteur agricole, où d'autres solutions sont mises en œuvre.

Un accord interprofessionnel à suivre

Pour améliorer le logement des salariés saisonniers, un accord interprofessionnel a été signé le 13 septembre 2002 en Savoie, puis étendu au niveau national en juillet 2004 et reproduit dans les Hautes-Alpes en septembre 2004.

Depuis sa signature, 1 100 places ont été financées en Savoie, dont 461 en 2005, dans le cadre de 9 opérations de construction ou de réhabilitation.

Le bilan des opérations antérieures montrent que les saisonniers logés travaillent dans tous les secteurs d'activité, de l'hôtellerie (35%) aux commerces (30%) en passant par les services, dont les remontées mécaniques (17%). Seuls 10% d'entre eux sont originaires du département et ils sont à peine 2% à avoir quitté leur logement en cours de saison.

Dans 95% des cas, leur loyer est pris en charge par l'entreprise. Enfin, la demande des entreprises pour loger leurs saisonniers est énorme par rapport aux possibilités (135 entreprises désirant loger 374 saisonniers pour 32 lits disponibles à Courchevel).

Les partenaires sociaux ont décidé de travailler à la mise en place d'un comité d'agrément départemental, avec des possibilités d'interventions dans les stations touristiques de Savoie et une prolongation de l'accord jusqu'au 31 décembre 2008.

Source : le site de la Bourse Européenne pour l'Emploi et la Formation dans le Tourisme : www.beefft.org

Une opération expérimentale qui fait des émules

Dans le Tarn-et-Garonne, une opération expérimentale permet aux agriculteurs de bénéficier d'une aide à la rénovation pour créer des logements à destination des saisonniers agricoles. Cette aide prend la forme d'une subvention de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)(voir *Les Pluriactualités* de septembre 2004).

Des permanences ont débuté en mai 2004 pour accueillir les porteurs de projets et les informer sur ce dispositif, dont le bilan est plutôt positif. Depuis juin 2004, 59 exploitants ont été rencontrés et 28 agriculteurs ont engagé des démarches dans l'étude de leur projet. Cet été, 64 places étaient déjà créées.

Depuis, plusieurs Communautés de Communes ont souhaité apporter une subvention supplémentaire équivalant à 5% des aides de l'ANAH, qui augmentera d'autant sa propre participation.

Les besoins sont réels : ils avaient été estimés en 2001 à plus d'un millier de places. Les permanences vont donc se poursuivre jusqu'en mai 2007 dans les communes du Tarn-et-Garonne. Un calendrier est édité chaque trimestre et diffusé par l'ADEFSA (Association paritaire Départementale pour l'Emploi et la Formation Agricole) à toutes les communes du département, ainsi qu'aux organismes professionnels et aux agriculteurs qui en font la demande.

Dans la région voisine, en Aquitaine, les partenaires sociaux réfléchissent également à la réhabilitation de bâtis existants pour améliorer les conditions de logement des salariés saisonniers

Contact : l'ADEFSA du Tarn-et-Garonne au 05 63 63 91 22.

A noter !

Une étude sur le logement des saisonniers agricoles

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) ont mené une "recherche-action" sur le logement des saisonniers agricoles.

A partir d'un diagnostic local (dans le département du Maine-et-Loire) et de la capitalisation d'expériences menées sur le terrain, cette étude identifie les difficultés rencontrées et propose quelques pistes d'actions.

Pour en savoir plus, téléchargez la synthèse de cette étude sur www.msa.fr

Une maison du saisonnier

Située à Perpignan (66), la Maison du Saisonnier en Pyrénées Roussillon se mobilise depuis deux ans contre la précarité du travail saisonnier. Sur un territoire à la fois agricole et touristique, montagnard et côtier, l'emploi saisonnier est en effet une réalité incontournable.

Une bourse d'emplois saisonniers

Les organismes de formation qui sont à l'origine de l'association ont développé une bourse d'emplois saisonniers qui vise la continuité de l'emploi sur le territoire. L'objectif est de développer une réponse locale aux besoins en main-d'œuvre saisonnière et de faciliter le passage d'un employeur à un autre pour les salariés saisonniers.

La Maison du Saisonnier a mis au point son propre logiciel de gestion des candidatures et des offres d'emploi, qui lui permet de répondre rapidement aux besoins des uns ou des autres.

Du travail en saison au travail à l'année

L'association travaille en partenariat avec l'APECITA (Association pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) et l'UMIH (Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière), mais aussi l'Université de Perpignan, les stations des Pyrénées Orientales, la Maison de l'Horticulture et la Mutualité Catalane.

De cette manière, plus de 200 personnes ont été fidélisées et stabilisées sur le territoire, avec une durée du travail proche du temps complet sur l'année.

Parallèlement, huit Groupements d'Employeurs agricoles ou multisectoriels ont été créés. Leur taille est très variable (d'une demi-douzaine à plus de 200 salariés), suivant que les entreprises souhaitent "rester entre elles" ou non.

Une mine d'idées au service de l'emploi

La Maison du Saisonnier oriente les personnes qui le souhaitent vers une formation, car des qualifications spécifiques sont souvent requises pour les travaux qui permettent de combler des périodes d'inactivité entre deux saisons (taille, conduite de tracteurs...).

Par ailleurs, une bourse au co-voiturage permet ponctuellement de faciliter les déplacements des salariés.

L'association se met également en relation avec les propriétaires de logements récemment quittés par des salariés saisonniers pour leur proposer de nouveaux locataires, mais cette solution reste ponctuelle.

Pour en savoir plus, consultez le site www.maison-du-saisonnier.com

Des logements à réserver

A Nice (06), 62 logements ont été réhabilités dans la résidence des Orangettes, destinée à accueillir des étudiants ou des jeunes en formation et des salariés saisonniers (voir *Les Pluriactualités* de septembre 2004).

Une offre de logements adaptée

Dans cette résidence sociale, 31 studios meublés sont désormais accessibles aux saisonniers, à condition d'avoir été réservés pour un an par leur employeur.

Celui-ci s'engage en effet à payer les loyers pendant les périodes où le logement n'est pas occupé par son personnel. Une convention tripartite est signée entre l'employeur, l'association API Provence (qui gère le logement) et le Logiam, organisme collecteur du "1% logement" qui avance la caution du saisonnier locataire (dispositif Loca'pass).

Des employeurs encore peu impliqués

Bien que l'activité touristique s'étale en moyenne sur huit mois, seulement 5 logements ont trouvé preneurs depuis l'ouverture de la résidence en juin 2005. Est-ce à dire que les employeurs ne rencontrent plus de problèmes pour loger leur personnel saisonnier ?

En tout état de cause, une partie des logements destinés aux saisonniers a donc finalement été réservée pour les salariés de trois sociétés de travail temporaire.

Pour en savoir plus, contactez API Provence au 04 93 58 98 74.

Les GE se fédèrent

La Fédération des Groupements d'Employeurs en Midi-Pyrénées (GEMIP) est née en septembre 2005.

Issue du rapprochement entre le Comité Régional de Coordination et d'Evaluation des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (CRCE-GEIQ), créé en 1997, et la délégation régionale de la Fédération Française des Groupements d'Employeurs (FFGE), la fédération rassemble une quinzaine de GE et de GEIQ (non agricoles).

Elle représente plus de 700 entreprises, et plus de 1 100 salariés en 2004, dont 57% en Contrat à Durée Indéterminée.

La fédération entend "gagner en visibilité" pour "être plus activement associée aux politiques de l'emploi de la région".

Elle souhaite créer un centre de ressources et proposer des services mutualisés à ses adhérents.

Pour en savoir plus, consultez le site www.gemip.com

Agenda

Novembre

- mercredi 9 et jeudi 10 à La Rochelle (17) : **Rencontre nationale des GE**
- jeudi 10 à Albertville (73) : **Journée d'échanges pour les personnes-contacts en saison**
- mardi 15 à Paris (75) : **Colloque sur les SCIC**
- jeudi 17 à La Motte-Servolex (73) : **Réunion d'information sur l'agriruralité**
- jeudi 17 à Font Romeu (66) : **Forum de l'emploi saisonnier**
- jeudi 17 à Albertville (73) : **Journée d'échanges pour les personnes-contacts en saison**
- mardi 22 à Morzine-Avoriaz (74) : **Forum de l'emploi saisonnier en hôtellerie-restauration**
- mardi 22 à Albertville (73) : **Carrefour des métiers**
- jeudi 24 à Moûtiers (73) : **Carrefour des métiers**
- jeudi 24 et vendredi 25 à Briançon (05) : **Sixième rencontre nationale des saisonniers, des pluriactifs et de leurs partenaires**

Décembre

- jeudi 1^{er} et vendredi 2 à Bourg-les-Valence (26) : **Formation du CRDR sur l'agriruralité**
- jeudi 8 à Lyon (69) : **Comité d'éthique de l'Institut des Nouvelles Formes d'Emploi (INNEF)**

Zoom sur :

Le nouveau "Touchouss"

Une nouvelle édition du guide "Touchouss" vient de paraître pour la saison d'hiver 2005-2006 en Savoie. Comme les années précédentes, deux versions sont disponibles, selon qu'on travaille dans la vallée de la Maurienne ou dans les vallées de la Tarentaise et du Beaufortain Val d'Arly. "Le guide pour bien vivre ma saison" est conçu en partenariat par les membres du groupe de travail pour la santé des saisonniers du tourisme en Savoie. Il recense en quelques pages de nombreuses informations pratiques qui concernent aussi bien l'accueil en station que la formation, la vie de famille ou la santé. Un annuaire permet de savoir à qui s'adresser pour en savoir plus.

Le Touchouss est téléchargeable sur le site www.pluriactivite.org (rubrique "ressources et liens").

L'agriruralité

Le Centre de Ressources du Développement Rural (CRDR) en Rhône-Alpes organise les 1^{er} et 2 décembre prochains une formation sur l'agriruralité, à Bourg les Valence (26).

Cette formation est réservée aux agents de développement rural qui accompagnent des porteurs de projets d'entreprises ou d'emplois en Rhône-Alpes. Elle accompagne le guide de l'agriruralité, paru en avril 2005.

La formation présentera les opportunités offertes par l'agriruralité, qui consiste à combiner des activités agricoles et non agricoles. Les questions d'ordre juridique (choix du statut) seront abordées à partir d'exemples concrets.

La formation devrait permettre aux participants d'adapter leur accompagnement à ce style de création très particulier.

Pour en savoir plus ou vous inscrire, contactez le CRDR au 04 75 22 14 89.

Vos questions



Je vais bientôt signer un contrat saisonnier. Quelles seront mes possibilités de formation ?

Vous pourrez être amené à suivre une formation pendant votre temps de travail, dans le cadre du plan de formation de votre entreprise, mais il est plus probable que vous suiviez une formation à la suite de votre contrat saisonnier.

Vous pourrez alors recourir à un Congé Individuel de Formation (un CIF-CDD), à condition d'avoir été salarié au moins 24 mois sur les 5 dernières années, dont 4 mois en Contrat à Durée Déterminée (CDD) sur les 12 derniers mois. La loi relative au développement des territoires ruraux précise que l'ancienneté exigée peut être réduite par accord collectif.

Cette loi permet également à votre employeur de vous proposer un CDD pour la durée d'une action de formation (financée dans le cadre de son plan de formation). Il faudra pour cela que votre contrat saisonnier contienne une clause de reconduction pour l'année suivante. Si vous refusez de suivre la formation proposée, votre employeur sera tout de même tenu de reconduire votre contrat.

Source : Art. 67 de la Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des Territoires Ruraux

Les Pluriactualités ! - Directeur de Publication : Jean-Marc Cross - 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY.

Rédaction : Miryam Blanchon, Christian Gilquin, Adeline Parenty

Imprimé par SEA 74 / PERIPL, 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY – Tél. : 04 50 67 57 05 – messages@peripl.org

ISSN : 1634-8079 - Diffusion moyenne : 1 100 exemplaires - Périodicité mensuelle

Première publication : janvier 2002 - Dépôt Légal : à parution - Marque déposée

Sixième Rencontre Nationale des saisonniers, des pluriactifs et de leurs partenaires



adecohd

Forum Interrégional Alpin sur la Pluriactivité et la Saisonnalité



Les 24 et 25 novembre 2005

à Briançon
Théâtre du Cadran

Programme : "vers une pratique de qualité de la pluriactivité saisonnière"

Le jeudi 24

14 h 00 : Accueil

14 h 15 - 17 h 00 : Atelier : *le travail en réseau des structures d'accueil et d'accompagnement des saisonniers et leurs partenaires ; état d'avancement, mode de fonctionnement et perspectives*

Soirée briançonnaise concoctée sur mesure avec les personnes intéressées

Le vendredi 25

9 h 00 : Accueil

9 h 30 : Ouverture : *présentation de la démarche de réunion du réseau, des acquis des rencontres précédentes*

10 h 00 : première table ronde : *"des outils pour la santé"*

11 h 00 : partage

12 h 00 : déjeuner

13 h 30 : deuxième table ronde : *"des outils pour développer les complémentarités saisonnières"*

14 h 30 : partage

15 h 00 : troisième table ronde : *"des outils pour de meilleures conditions de vie et de travail"*

16 h 00 : partage

16 h 30 : conclusions : *un regard sur des expériences européennes*

17 h 30 : clôture de la rencontre

Contact ADECOHD : 04 92 25 54 90

Merci de nous informer de votre présence

Par courriel : [Par téléphone : 04 92 25 54 90 ou par fax : 04 92 25 54 99](mailto:pole.montagne@adecohd.com</p></div><div data-bbox=)

Par courrier : ADECOHD, le pré du moulin, 05100 BRIANCON

Prénom – Nom :

Organisme :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Sera présent le 24 après-midi : le 25 :

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide pour vous loger, pour organiser votre transport, ou que l'on vienne vous chercher à la gare...